



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Administration territoriale  
de santé**

Saint-Pierre, le 8 mars 2022

La directrice de l'ATS  
de Saint-Pierre et Miquelon

à

Mme Patricia BOURGEOIS  
Directrice de la DTAM  
BP 4217  
97500 St-Pierre et Miquelon

Affaire suivie par :  
Dominik PASCAL

Tel : 05 08 41 16 90  
dominique.pascal@sante.gouv.fr

ATS-2022-6

Objet : Courriel du 2 février 2022 : Demande d'autorisation environnementale pour le projet de reconstruction du barrage de la Vigie.

Madame la directrice,

Par le message ci-dessus référencé, vous avez sollicité l'avis de l'Administration territoriale de Santé, conformément à l'article R181-18 du Code de l'environnement, sur le projet de reconstruction du barrage de la Vigie.

Avec l'appui de l'ARS Nouvelle Aquitaine, deux principaux enjeux sanitaires ont été particulièrement identifiés : la maîtrise des risques de pollution accidentelle de la ressource en eau brute et la continuité de la distribution d'eau potable à la collectivité pendant la phase des travaux.

L'étude du dossier témoigne de la bonne prise en compte de ces deux risques.

- Sont décrites, les précautions qui seront mises en œuvre pour prévenir les risques de pollution liés notamment à la présence d'hydrocarbure sur le chantier (plateformes étanches, kits antipollutions, collecte des terres souillées).
- Est repris, l'ensemble du dispositif déployé afin de réduire le risque de pénurie d'eau (recharge du lac du Goéland, amélioration du rendement de réseau de distribution, sensibilisation des usagers).

Aussi, au vu des pièces présentées, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur ce projet au titre des compétences exercées par l'ATS.

Dans un second temps et comme convenu, Madame MOUTOU prendra courant avril, votre attache pour que nous prenions un arrêté précisant le périmètre de protection des étangs de la Vigie et du Goéland.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La directrice de l'ATS,

  
Dominik PASCAL

Copie à :

M. Olivier CHAMPY – DTAM

Mme Marie GONTOWICZ-PY – Archipel Aménagement

Mme Cynétia MOUTOU – ATS